

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

DÉCISION DU MAIRE

2025DEC0103

Centre Artistique

Thème : Domaine et patrimoine/Autres actes de gestion du domaine public/Tarif des services publics

Fixation des tarifs 2025-2026 du Conservatoire de musique Hector Berlioz

Le Maire de Bry-Sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024DELIB0122 en date du 10 décembre 2024 portant modification des délégations d'attributions accordées à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les pouvoirs ainsi délégués à savoir notamment de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la décision du Maire n° 2023DELIB0047 en date du 9 juin 2023 adoptant la modification des règlements intérieurs de l'Hôtel de Malestroit et du conservatoire de musique Hector Berlioz ainsi que celui de la Maison des Arts Etienne Audfray à compter de la saison 2024-2025,

Considérant qu'il convient de fixer et d'actualiser des tarifs des activités organisées par le Conservatoire de musique pour l'année scolaire 2025/2026 et de procéder à une augmentation de 1.7% par rapport aux derniers tarifs, augmentation tenant compte de l'inflation sur les 12 derniers mois,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER} : Les tarifs des activités rattachées au Conservatoire de musique pour l'année scolaire 2025-2026 sont fixés à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

LES ACTIVITÉS	ENFANT BRYARD	ADULTE BRYARD	ENFANT Non Bryard	ADULTE Non Bryard
- EVEIL MUSICAL	280€		553€	
- ATELIERS DECOUVERTE DES INSTRUMENTS	377€		711€	
- COURS INDIVIDUEL D'INSTRUMENT OU DE CHANT (<i>avec formation musicale et possibilité de 2 pratiques collectives</i>)	377€		711€	
- 1 ^{er} et 2 ^e cycles	472€		871€	
- 3 ^e et 4 ^e cycles		634€		871€
- adulte				
- PRATIQUES COLLECTIVES (<i>sans cours individuel d'instrument ou de chant</i>)				
Orchestres - Ensembles - Ateliers	154€	245€	245€	353€
Formation musicale - Atelier d'écriture				
Ateliers chant musiques actuelles				

- CHORALES	154€	195€	195€	243€
- SUPPLEMENT 3 ^e PRATIQUE COLLECTIVE	77€	119€	119€	154€
- ATELIER MUSIQUE ET HANDICAP	139€	236€	139€	236€

ARTICLE 2 : Des tarifs réduits sont appliqués uniquement pour les Bryards comme suit :

- - 20% aux adultes étudiants, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA sur présentation d'un justificatif en cours de validité ;
- Aux familles dès le deuxième membre inscrit (la première inscription étant toujours plein tarif), soit - 20% à partir du 2^{ème} inscrit ;

Les réductions accordées ne sont pas cumulables.

ARTICLE 3 : L'inscription et la réinscription au conservatoire comprend l'inscription à la médiathèque Jules Verne uniquement pour les Bryards. Il est précisé que la mise à disposition à la médiathèque Jules Verne est possible pour des supports, livres, CD et DVD aux professeurs du conservatoire dans le cadre de leurs fonctions communales.

ARTICLE 4 : Les recettes de ces participations sont inscrites au budget 2025, et seront réinscrites au budget de 2026, aux chapitre et article correspondants.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil municipal et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne pour l'exercice du contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière Principale.

ARTICLE 7 : La présente décision sera publiée puis notifiée aux intéressés.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de Bry sur Marne ou d'un recours contentieux introduit près du Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle Case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Fait à Bry-sur-Marne, le 18 avril 2025

Le Maire,

Charles ASLANGUL

PUBLIEE LE 18 avril 2025

